

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
REPUBLIC OF CAMEROON

-----  
**MINISTRE DES FINANCES**  
**MINISTRY OF FINANCE**

PAIX  
PEACE

- TRAVAIL  
WORK

- PATRIE  
FATHERLAND



---

**ALLOCUTION D'OUVERTURE**

**FACILITE DES GARANTIES DE L'ETAT AUX ENTREPRISES PUBLIQUES ET  
PRIVES AU TITRE DES EMPRUNTS INTERIEURS**

**Juillet 2021**

*Louis Paul* MOTAZE  
MINISTRE DES FINANCES

**Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs ;**

**Madame le Ministre des Postes et Télécommunications ;**

**Monsieur le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;**

**Monsieur le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural ;**

**Monsieur le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales ;**

**Monsieur le Ministre des Transports ;**

**Monsieur le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;**

**Monsieur le Président de l'Association des Professionnels des Etablissements de Crédits du Cameroun ;**

**Monsieur le <sup>S.G.</sup>Président de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun l'ANEMCAM,**

**Messieurs les Présidents des Organisations Patronales ;**

~~Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux ;~~

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Institutions Financières** *et des Subspis publiques et privées*

**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole aujourd'hui, à l'occasion de cette cérémonie de signature officielle des Conventions de garantie entre l'Etat, l'APECCAM, l'ANECAM, les Banques et les Etablissements de Microfinance.

Permettez-moi, à l'entame de mon propos, d'exprimer ma profonde gratitude à l'endroit des ~~Membres du Gouvernement~~ ainsi qu'aux

*de* différentes personnalités, qui, par leur présence ici, marquent l'intérêt *qu'ils* accordent à cette rencontre de mise en œuvre de **la facilité de**

## garantie des prêts bancaires au profit des entreprises publiques et privés .

### Mesdames et Messieurs,

Le Cameroun s'est engagé dans un nouveau modèle de croissance axé sur la réduction de la dépendance au secteur pétrolier à travers l'accroissement des recettes non pétrolières et la consolidation budgétaire.

Malgré les mesures vigoureuses mises en œuvre depuis 2017 avec le concours de nos partenaires au développement, l'économie camerounaise s'est très vite retrouvée confrontée à de nouvelles difficultés avec la survenance <sup>des crises récurrentes et saisonnières</sup> de la pandémie du COVID-19. Cette crise aura <sup>un impact</sup> considérablement impacté les perspectives de croissance et érodé les acquis enregistrés depuis <sup>plus de trois ans</sup> ~~plus de trois ans~~ <sup>sur un certain temps</sup>.

Malgré ce contexte difficile, il demeure important de préserver la stabilité macroéconomique et de garantir un environnement économique favorable à une relance économique durable. Ceci passe notamment par la mise en œuvre des actions vigoureuses du Gouvernement visant à soutenir les entreprises, et principalement celles impactées par la crise sanitaire ainsi que celles à fort potentiel de croissance, capables ~~de~~ d'impulser la mise en œuvre de notre politique d'import-substitution.

Pour limiter les risques de défaillance des entreprises camerounaises menacées par une baisse significative de leurs activités résultant après la survenue de la COVID-19, le Gouvernement a immédiatement réagi en

mettant en place une stratégie de riposte contre la pandémie orientée vers la résilience économique et financière.

L'opérationnalisation de cette stratégie a abouti à la mise en place d'un Compte d'Affectation Spéciale (CAS COVID-19) doté d'un montant total de FCFA 180 milliards au titre de l'année 2020. Ce CAS est venu compléter plusieurs mesures et initiatives déjà prises par le Gouvernement pour venir en soutien au secteur privé. Il s'agit notamment des *(i) mesures de soutien direct aux activités économiques ; (ii) mesures de facilitation des procédures fiscales ; (iii) mesures de soutien à la trésorerie des entreprises, ainsi qu'un ensemble de mesures administratives de facilitation des procédures.*

Toutefois, il convient de relever que l'ensemble des mesures prises jusqu'ici par le Gouvernement étaient essentiellement des **mesures immédiates de sauvetage face aux conséquences de la pandémie.**

La maîtrise de la crise étant sujette à de nombreuses incertitudes, le Gouvernement a mis en place un nouveau dispositif **exceptionnel** de garantie au profit des entreprises du secteur productif, afin de renforcer l'efficacité des mesures déjà prises, relancer l'activité économique et retrouver, à court terme, le sentier de croissance compatible avec nos objectifs de développement.

Ce nouveau dispositif trouve son fondement dans la Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021, qui autorise le

Gouvernement à accorder, au cours de l'exercice 2021, l'aval de l'Etat aux Etablissements Publics et aux Entreprises Publiques et privées au titre d'emprunts intérieurs, pour un montant global plafonné à **F.CFA 200 milliards**.

Cette ligne de garantie devrait permettre au secteur bancaire ainsi qu'aux établissements de Microfinance, de continuer à accorder des prêts aux entreprises, notamment à celles touchées par cette crise, à l'effet de relancer le crédit à l'économie et l'investissement privé. A ce titre, les entreprises intervenant dans des secteurs et filières à fort potentiel de croissance et identifiées par la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), seront prioritaires.

**Mesdames et Messieurs,**

L'option retenue par le gouvernement est une **GARANTIE DE PORTEFEUILLE** négocié avec les établissements prêteurs, pour l'octroi des prêts garantis en faveur des entreprises appartenant aux secteurs et filières éligibles selon la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

Le Plafond de garantie autorisé par la loi de finances sera réparti entre les Banques et les Etablissements de Microfinance, en fonction de l'encours de financement de l'économie nationale de chaque secteur.

C'est le lieu de féliciter la conduite des travaux techniques menés par les équipes dont un compte rendu vient d'être présenté. Ces travaux ont abouti à la manifestation d'intérêt pour la signature desdites conventions, assorti des montants plafonds souhaités.

La facilité mise en œuvre par l'Etat du Cameroun à travers une garantie de portefeuille se veut être un instrument utile, non seulement pour faire repartir les entreprises impactées par la crise sanitaire soit en couvrant leurs besoins en fond de roulement, soit en appuyant leur programme d'immobilisations corporelles, mais elle vise également à donner une impulsion vigoureuse pour la relance de notre économie sur le long terme, conformément à nos objectifs de croissance.

Au regard de la structure de notre économie, la Petite et Moyenne Entreprise (PME), plus fragile aux chocs endogènes et exogènes et représentant l'essentiel de notre tissu productif sera privilégiée.

Il faut également le dire, la présente facilité participe également de l'accroissement de l'inclusion financière et de la densification du système bancaire en général et en particulier du développement des activités des Etablissements de microfinances.

La configuration de la garantie de l'Etat en signature ce jour, intègre cet aspect et garantit un taux de couverture plus important pour les PME, comparé à celui des Grandes Entreprises.

Il convient donc pour le secteur bancaire et celui de la microfinance de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre de cette facilité, notamment dans l'accompagnement de ce segment d'entreprises (PME). A ce titre, il est également impératif que la garantie de l'Etat accordée à ces entités, contribue à la baisse significative des coûts du crédit pour cette catégorie d'entreprises.

L'Etat du Cameroun à travers le Ministère des Finances jouera sa partition en honorant ses engagements, notamment en matière de règlement des prêts défaillants selon les conditions des conventions de garanties et de réduction des délais de réaction face aux sollicitations des parties prenantes.

Je voudrais enfin attirer l'attention nos partenaires des secteurs bancaires et de la microfinance, sur le rôle qui est le leur pour assurer un franc succès à ce mécanisme de garantie mis en place ce jour. Le Gouvernement quant à lui, mettra tout en œuvre pour la mise en œuvre effective des actions de son ressort.

**Mesdames et Messieurs,**

Je ne saurais terminer propos sans adresser mes félicitations aux acteurs de second plan, aussi bien des organisations du secteur privé que des départements ministériels qui, par leur travail acharné, ont produit des livrables nécessaires à la signature des conventions de ce jour.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention. /-